



Votre Equipe JMJ RIO 2013

Sylvie DESMOTS - Anne-Cécile HERVE - Bertrand PIOC

Vous pouvez nous contacter par mail jmjrio2013@bipel.com ou par téléphone : 02.99.30.58.28.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Transmission des listes passagers

Les délais de transmission des listes passagers sont différents suivant les compagnies : à **vérifier dans vos contrats**. Il est impératif de bien respecter ces délais car les conditions des compagnies sont très strictes.

Par ailleurs, nous tenons à vous sensibiliser une nouvelle fois sur l'importance et même l'obligation de conformité des noms avec le passeport, qui lui, doit être valide plus de 6 mois après la date retour. Sachez que nous ne relirons pas votre saisie, et ne soulèverons donc pas incohérences ou fautes de frappe. Vous seul êtes responsable des noms et prénoms saisis dans la base Vénio. Ce sont les noms et prénoms que vous aurez saisi qui apparaîtront sur les billets d'avion, à vous de vous assurer de la conformité avec le passeport.

Les particularités :

- Pour les réservations aériennes, nous avons besoin du nom de famille et du premier prénom (composé si c'en est un). Pour les religieux, nous devons prendre en compte leur prénom d'état civil (et non de religieux) comme figurant sur le passeport.
- Si le nom de famille sur le passeport fait figurer une particule : «de» ou «l» ou «d», alors nous le ferons aussi figurer sur le billet d'avion (collé ou non – pas d'importance).
- Si le nom de famille sur le passeport est : (par exemple) DUCOURT usage MARTIN : nous donner l'entièvre formule.
- Si la personne vient de se marier mais que le nom sur son passeport est toujours le nom de jeune fille : nous donner le nom figurant sur le passeport.

Formalité

- Vérifier la validité du passeport pour l'entrée au Brésil : **VALIDE encore 6 mois APRES LA DATE DU VOL RETOUR EN FRANCE** (attention : vérifier au jour près).
Vous seul êtes responsable de vérifier cette information. Bipel ne vérifiera en aucun cas les dates de passeport.
Si vos jeunes n'ont pas encore obtenu leur passeport, qu'ils vérifient bien lors de la réception du passeport en préfecture que toutes les informations sont correctes.
- Visas gratuits pour les jeunes participants aux JMJ de RIO 2013 (décision du gouvernement brésilien).
A noter que les visas ne sont pas obligatoires pour les ressortissants de l'Union Européenne.
Pour les autres nationalités, il vous faudra remplir un formulaire en vous rendant sur le site suivant : <http://www.portalconsular.mre.gov.br/>.
- Pour les formalités sanitaires, sachez que l'entrée au Brésil est désormais soumise à l'obligation de vaccination contre la **fièvre jaune** pour les voyageurs en provenance des régions ou pays suivants : Guyane Française, Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela. L'original du certificat de vaccination est nécessaire. Aucun vaccin n'est obligatoire, mais nous vous conseillons de consulter votre médecin avant le départ et de souscrire une assurance voyage car les frais médicaux sur place sont extrêmement élevés.
Par ailleurs, le site internet www.diplomatie.gouv.fr est très riche en informations.

A noter que ces formalités de police ne sont valides que pour des voyageurs de nationalité Française.

Transport de pèlerins en situation de handicap

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique en matière de transport pour ces passagers en situation de handicap.

Dès l'inscription d'un jeune étant en situation de handicap, nous vous remercions de nous en faire part impérativement, afin que l'on puisse contacter la compagnie concernée et commencer les démarches pour l'acceptation à bord de ce voyageur. A noter que ces places spécifiques sont limitées.

Nous vous demandons également de nous faire part, de toute personne ayant besoin d'un traitement médical, d'un équipement particulier pendant le vol (exemple : personne diabétique, apnée du sommeil...), ayant un régime alimentaire spécifique (allergie, intolérance...), opéré récemment, ne pouvant être autonome pendant le vol, etc. Toutes ces particularités, nécessitent une demande préalable auprès des compagnies.

Plus la demande est faite tôt, plus il y a de chance qu'elle soit acceptée.

Bagages spéciaux

Ex : instruments de musique, bagages volumineux, matériel médical...

Ce type de transport doit faire l'objet d'autorisations préalables auprès des compagnies.

Il est donc impératif que vous nous fassiez part au plus vite de tous bagages spéciaux.

Assurance

- Bipel propose une assurance annulation avec AXA Assistance France Assurance qui s'élève à 1.85 % du prix du billet TTC.
 - L'assurance annulation ne fonctionne que de façon nominative, et ne peut être souscrite que lorsque le pèlerin est inscrit. L'assurance annulation au nom d'un pèlerin est différente des annulations ou réductions de groupe (diocèse, paroisse...).
 - Elle ne fonctionne que dans le cas où, le pèlerin qui l'a souscrite, annule pour des raisons entrant dans la liste des événements générateurs de garantie (la description de l'assurance vous a été transmise suite à la précédente réunion).
 - Le remboursement se fait directement avec le pèlerin (et non par l'intermédiaire de l'agence).
 - Les conditions d'annulation totale ou partielle d'un groupe sont fixées par les compagnies aériennes. En fonction de la date d'annulation et du nombre de places annulées (sachant que le groupe doit obligatoirement être composé d'au minimum 10 personnes), les pénalités évoluent.
 - Le client (diocèse, paroisse...) s'engage à déclarer au BIPEL, la liste des souscriptions régulièrement, ainsi que toutes modifications. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par mail la liste des jeunes ayant souscrit une assurance, et de l'indiquer également dans la base Vénio.
- A noter que toute souscription doit être faite au plus tard 72h avant l'entrée en vigueur du barème des frais d'annulation.